

DATE DE PUBLICATION : 20 octobre 2025

La directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

[Délégation de signature donnée par la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental dans les Deux-Sèvres](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Jonathan L'HOSTE, directeur départemental dans les Deux-Sèvres et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Luc EUZEBY, adjoint au directeur départemental dans les Deux-Sèvres, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la succursale de Niort, des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés.

M. Jonathan L'HOSTE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Niort, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Jonathan L'HOSTE peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Niort et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous l'autorité des cadres précités dans la limite des attributions de ces derniers.

La présente décision ne porte pas atteinte à la validité des subdélégations consenties par le prédécesseur de Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON dès lors qu'elles sont en vigueur à la date de la présente décision. Ces subdélégations restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas remplacées ou rapportées.

Fait à Bordeaux,  
Le 20 octobre 2025

Marie-Agnès DE MONTBRON